

**REQUETE EN VUE DE LA MISE EN LOCATION DU LOGEMENT DE LA PERSONNE PROTEGEE
HABILITATION FAMILIALE GENERALE
Articles 426 du Code civil**

Nom(s) et prénom(s)du/des habilité(s), auteur(s) de la requête :

Tel : **Mail :**

Adresse :

La personne protégée réside actuellement :

- à son domicile
 en établissement (établissement spécialisé, EHPAD...) depuis le

autre

Adresse :

La personne protégée est propriétaire en pleine propriété nue-propriété usufruit indivision d'un bien immobilier sis à (adresse) : Références cadastrales :

Description de l'immeuble :

Contenance et superficie :

Ce bien était son domicile principal sa résidence secondaire.

Je sollicite/nous sollicitons l'autorisation de le mettre en location au prix de euros par mois.

MOTIFS (raisons de la demande, remplir OBLIGATOIREMENT)

.....
.....

Pièces à joindre

- deux estimations récentes de la valeur locative du bien établies par deux agences immobilières concurrentes ou études notariales autres que celles chargées de la vente,
- si le bien est ou était le domicile principal de la personne protégée avant qu'elle ne soit admise dans un établissement (hôpital long séjour, maison de retraite), un certificat médical d'un médecin spécialiste ou traitant (n'étant pas celui de l'établissement), qui atteste que le retour de la personne protégée à son domicile est impossible au vu de son état de santé,
- attestation immobilière ou acte notarié précisant les références cadastrales du bien et la nature des droits de propriété,
- accord de la personne protégée si habilitation familiale avec assistance.

Fait à :

le :

Signature(s) habilité(s):

Cadre réservé au tribunal

- Dossier complet
 Dossier incomplet. Merci de remplir une nouvelle requête et de joindre toutes les pièces nécessaires à savoir :

Minute n° (à remplir par le greffe) :

ORDONNANCE

Nous, statuant en qualité de Juge des Tutelles au Tribunal de Proximité d'Arcachon/ Pôle Protection et Proximité du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX, assisté(e) de greffier(e),

Vu l'articles 426 du Code civil, les termes de la requête et les pièces produites,

Autorisons l'opération dans les termes exactes de la requête ci-dessus, qui apparaît conforme aux Intérêts de la personne protégée

N'autorisons pas l'opération pour les motifs suivants :

Disons qu'il nous sera rendu compte de l'exécution de la présente ordonnance dans les trois mois suivant sa notification ou dans le prochain compte de gestion ;

Rappelons que l'exécution provisoire de la présente décision est de droit et qu'elle sera notifiée à

A.....le

Le greffier

Le juge des tutelles